



Recuperation depot garantie

Par **denis10**, le **01/11/2008 à 13:29**

Bonjour. Ma fille a quitté le logement qu'elle occupait à Paris(27 m2), en qualité de locataire, le 31/07/2008. Un état des lieux a été effectué en bonne et due forme par le mandataire qui gère ce logement. L'appartement a été nettoyé, et n'a pas subi de dégradations comme en atteste l'état des lieux. La propriétaire de l'appartement a conservé l'intégralité de mon dépôt de garantie (1204 euros), jusqu'au 30 octobre 2008 (1 mois de retard), et elle y déduit des frais s'élevant d'une part à 214 euros pour des fournitures de peinture (peinture de luxe, pinceaux, perche, etc...), écrivant que l'appartement était sale, et d'autre part 140 euros pour la réparation du volet roulant, qui était fonctionnel à mon départ, et qui est vétuste et n'a jamais été entretenu. A aucun moment, elle n'a contesté l'état des lieux sortant, ni apporté de justificatifs (expertise) pour effectuer des travaux. A préciser qu'elle récupère ce logement pour y loger sa fille...
Quelle est mon recours, face à cet abus manifeste ?
Un ticket de caisse de Leroy Merlin suffit-il à prouver la nécessité et la réalisation des travaux ?
Un devis en date du 20 octobre 2008 pour le volet est-il recevable ?
Y a-t-il des frais à envisager en cas de procédure judiciaire ?